

ANNEXE 1

Au rapport n° 12695 et à la délibération de la Commission Permanente en date du 30 juin 2025

SOUTIEN 2025 À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ALSACE EUROMÉTROPOLE, À LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET AUX UNIONS DE CORPORATIONS ARTISANALES D'ALSACE

Tableau de synthèse de répartition de la subvention maximale attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace aux Unions des Corporations Artisanales alsaciennes pour l'année 2025

	UCA67	UCA68	UGA	TOTAL
Action 1 Formation/com.	4 365 €	3 205 €	4 155 €	11 725 €
Action 2 Soutien œuvres sociales	1 200 € 16 pass culture 16 pass sciences	1 200 € 16 pass culture 16 pass sciences	1 140€ 18 pass culture 18 pass sciences	3 540 € 50 pass culture 50 pass sciences
Action 3 Promotion des métiers	9 000 €	9 000 €	8 550 €	26 550 €
Action 4 Accompagnement des entreprises	7 440 €	8 600 €	8 170 €	24 210 €
TOTAL 2025	22 005 €	22 005 €	22 015 €	66 025 €